



## **Lettre d'information N° 31, Août 2015**

*Cette lettre vous est proposée par votre partenaire INTERSUD et sera diffusée à ses fidèles clients*

### **Rentrée : les dossiers à surveiller**

Éclaircie, ou turbulences ? Difficile, en cette fin d'été, de prévoir à quoi ressemblera le climat économique de la rentrée. Changements législatifs, turbulences monétaires, prix du pétrole, mondialisation des compétences : les facteurs susceptibles d'influer sur la vie des affaires et, partant, sur la fiabilité des partenaires de l'entreprise, sont en effet nombreux. Intersud les a passés en revue pour ses fidèles clients.

#### **La loi Macron promulguée**

Après un parcours législatif particulièrement houleux, la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (loi dite "Macron") a été finalement promulguée le 6 août dernier.

Parmi les points les plus importants pour les credit-managers (cf [la Newsletter n°28](#)), la nouvelle possibilité, ouverte aux entreprises par l'article 167 de la loi, de se consentir des crédits inter-entreprises d'une durée maximale de deux ans.

Une innovation qui, sans aucun doute, mettra du temps à rentrer dans les moeurs, mais qui, à terme, bouleversera vraisemblablement l'équation du financement à court terme des entreprises françaises.

Autre disposition d'importance : l'élargissement aux entreprises de petite taille de la possibilité, jusqu'alors limitée aux très petites entreprises, de garder confidentiels les comptes qu'elles déposent au greffe du Tribunal de Commerce (article 213 de la loi). A condition toutefois qu'elles n'appartiennent pas à un groupe, les entreprises ne dépassant pas deux des trois seuils suivants -un total de bilan inférieur à 4 millions d'euros, un effectif moyen d'au plus 50 personnes, et un montant net de chiffre d'affaires inférieur à 8 millions d'euros- pourront opter pour la confidentialité. Cette possibilité s'entendra à partir des exercices clos à compter du 31 décembre 2015. Pour en savoir plus sur ces sociétés, le recours au renseignement à valeur ajoutée pratiqué par Intersud se révélera donc indispensable !

#### **La valse des monnaies**

Les dévaluations consécutives du yuan, la devise chinoise, ces dernières semaines, risquent de bouleverser, à nouveau, la donne du commerce international. Certes, ces turbulences montrent que l'économie chinoise se trouve (un peu) à la peine et est confrontée à des problèmes nouveaux : augmentation des salaires, notamment.

Que l'une des toutes premières économies mondiales se porte moins bien ne doit cependant réjouir personne : les ventes de produits français dans l'empire du Milieu risquent de s'en ressentir, et l'instabilité économique n'est jamais un facteur favorable, notamment pour les entreprises ayant des fournisseurs, ou des clients, dans la région. Enfin, les entreprises françaises exportatrices, qui avaient bénéficié de l'affaiblissement de l'euro face au dollar (et, partant, face au yuan) ces derniers mois, vont se trouver confrontées à des concurrents chinois rendus un peu plus compétitifs par ces dévaluations.



## Les nouvelles forces des émergents

Car le changement de l'équation économique chinoise reflète aussi la montée en gamme et la diversification des compétences des nouvelles multinationales issues des pays émergents (Chine, Inde, Brésil, Mexique, Afrique du Sud, etc.). [Une récente étude du Boston Consulting Group](#) constate ainsi qu'après avoir acquis une position désormais dominante sur le marché des télécommunications (au grand dam, par exemple, d'Alcatel), ou encore des panneaux photovoltaïques, les émergents pourraient bien mettre en danger les industriels occidentaux dans trois nouveaux secteurs d'activité.

Premier secteur : la chimie. D'ores et déjà, des émergents comme Sinopec (Chine) and Saudi Basic Industries (Arabie Saoudite), ont atteint une taille comparable à BASF ou Dow Chemical.

Deuxième secteur : le matériel de construction. Là, la concurrence venue des pays émergents est en pleine progression. Les Chinois Sany Group ou XCMG Group, par exemple, ont déjà acquis des positions importantes ces dernières années.

Enfin, la bataille se prépare dans le secteur de l'équipement automobile, où la domination occidentale est encore extrêmement forte (95% du marché) : certains, comme Nemak (Mexique), Motherson Sumi Systems (Inde), ou Bharat Forge (Inde) sont déjà des acteurs globaux, quand d'autres, comme les Chinois Weichai Group et Huayu Automotive Systems commencent à sortir leurs griffes.

Au-delà des vicissitudes conjoncturelles, il reste autrement dit indispensable de garder un œil sur cette nouvelle concurrence pour ne pas réagir trop tardivement.

## A suivre : les créations d'entreprises

Il ne constitue bien entendu qu'un indicateur parmi d'autres. Mais le chiffre des créations d'entreprises ne reste pas moins un thermomètre de l'activité, et, surtout, de l'humeur plus ou moins optimiste des entrepreneurs. Il témoigne aussi des effets du changement de statut de l'auto-entrepreneur en janvier 2015, devenu micro-entreprise.

En juin, les créations d'entreprises avaient légèrement progressé (+3,2%) après plusieurs mois de baisse : -4,5% au deuxième trimestre par rapport au deuxième trimestre 2014 par exemple et -0,9% sur douze mois. Autre signe positif : le relatif renforcement des créations d'entreprises sous forme de société (et non d'entreprises individuelles ou de micro-entreprises), a priori plus ambitieuses donc : sur douze mois, les créations augmentent de 3,1%.

Le secteur de la construction, en revanche, reste sinistré : les créations de micro-entreprises y diminuent très sensiblement : -17% environ sur trois mois, -13% sur un an. Reste à savoir si cette baisse est à interpréter positivement (réforme du statut de la micro-entreprise), ou négativement (une conjoncture très difficile). L'indicateur, tout particulièrement dans ce secteur très sensible, sera donc à suivre de près à la rentrée !

**L'équipe d'Intersud vous souhaite une excellente fin d'été !**